Conseil communal de Chavornay

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 MAI 2024.

Présidence de Mme Corinne VERLY.
La séance débute à 20h.
Membres présents : 54
Sont excusés : Mme Hacina MINDER, Kornélia THIERY.
Messieurs Steve GRUAZ, Danish KANDASAMY, Aditya YELLEPEDDI, Christian HUNZIKER (démissionnaire).

ORDRE DU JOUR.

1. Démission – Admission.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.
5. Questions – Pétitions.
6. Chavornay – STEP des Hollandaises – Réalisation d'une installation photovoltaïque sur les bassins – Demande de crédit (préavis 1 – 1/24).
7. Chavornay – Verneret – Réalisation d'une installation photovoltaïque – Demande de crédit (préavis n° 3 – 1/24).
8. Réalisation d'une place intergénérationnelle à la rue du Levant 5-7-9 – Demande de crédit de construction (préavis n° 2 – 1/24).
9. Nomination d'un membre suppléant à l'ORPC.

L'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

1. Démission – Admission.

Nous avons reçu la démission de M. Christian HUNZIKER. Mme. La Présidente nous lit sa lettre de démission.

Le groupe GSE/PS/Les Verts propose Mme Daniela BOVEL. Nous allons donc l'assermenter.

Mme Corinne VERLY, Présidente, demande à Mme BOVEL de venir au perchoir et prie l'assemblée de se lever pour procéder à l'assermentation.

Après la lecture du serment, spécifique à votre fonction, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et prononcerez « je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité,

De contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics,

D'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux,

De veiller à la conservation des biens communaux et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Mme BOVEL lève la main droite et dit « je le promets ».

Mme Corinne VERLY félicite Mme BOVEL et lui souhaite beaucoup de plaisir au sein de notre Conseil, elle l'invite à prendre place dans l'assemblée.

Il y a maintenant 55 membres dans la salle.

Pour information, nous avons également reçu une lettre de démission de M. Domenico GUADAGNINO, viennent-ensuite du groupe Chavornay Ensemble. Avec cette démission, ce groupe n'a plus de viennent-ensuite.

2. <u>Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023.</u>

La discussion est ouverte.

M. Pascal DESPONDS aimerait juste corriger une erreur qu'il a faite lors de la dernière séance, c'était dans le cadre de l'éclairage.
Au point 6.11, il a dit qu'il n'y avait pas de passage piéton à Oulens qui fait l'éclairage dynamique, il s'est trompé, il y a un passage piéton devant la grande salle. Merci d'en prendre bonne note.

La discussion est close, nous allons passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023 est accepté à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité.

Nous avons reçu des communications écrites de la Municipalité le 2 et 29 avril 2024.
Nous allons les traiter séparément.

Communications écrites :

1. Forêt :

2. Préavis 2 – 1/22 – Salle de sports I, Foyer et Salle polyvalente – Changement de la sonorisation :

3. Préavis 20 – 4/22 – Glissement de terrain La Bressèche :

4. STEP des Hollandaises – Installation photovoltaïque :

5. La santé à Chavornay :

6. Changement de chauffage du Temple de Chavornay :

7. WC du refuge :

   Il n'y a pas de question concernant ces 7 premières communications.

8. Etude de mobilité :

   3.1 Mme Béatrice DESVERGNES dit que la mobilité est un sujet qui l'intéresse beaucoup et elle aimerait en savoir un peu plus sur le rapport qui a été présenté par l'ingénieur conseil qui a été recruté pour cet objet, afin de savoir quels types de problèmes ont été identifiés et surtout est-ce qu'on peut avoir une petite idée des stratégies prévues.

   M. Guillaume ABETEL, Municipal, répond que le travail sur le sujet n'est pas terminé. Ils sont en train de regarder sur des solutions et des pistes. Ils sont en contact avec le Canton, une rencontre a eu lieu la semaine dernière avec la DGMR et il y aura un rapport complet lors du 2ème semestre.

   3.2 Mme DESVERGNES remercie pour la réponse. Elle a une question sur la 2ème partie de la communication écrite concernant les vélos.
   Il y a cette stratégie cantonale et fédérale qui impose de faire des efforts dans ce domaine. Elle aimerait être sûre que dans le domaine de la stratégie, les piétons au sein du village étaient aussi pris en considération.

M. ABETEL répond qu'ils ont pris une personne externe pour prendre de la hauteur et étudier ce qui est déjà existant, ce qui a été fait lors des différentes études préalables. Enfin, ils se sont basés là-dessus. Tous les carrefours et éléments qui posaient problème ont été étudiés. Ils ont regardé la chose de manière large.

9. Révision de plan cantonal de gestion des déchets – Plan sectoriel des décharges.

3.3 M. Paolo TROILO remercie pour cette communication. Il demande si l'installation d'une décharge sur la commune est soumise à une procédure de consultation publique, type mise à l'enquête ?

Mme Laurence MARCHAND, Syndique, répond que oui, la mise à l'enquête par le Canton sera en 2025. Juste quelques compléments à cette communication. La Municipalité a reçu de la part du Canton, la volonté de trouver d'autres lieux de décharge adéquats dans le Canton puisqu'actuellement, ceux-ci se trouvent essentiellement dans l'arc lémanique et celui-ci arrive à saturation. Notre commune fait partie de cette réflexion de recherche de décharges. La Municipalité à sollicité d'avoir un entretien avec le responsable pour avoir plus d'informations, ça date de l'automne dernier. Et déjà de savoir les degrés d'urgence. Notre commune a deux sites qui seraient prévus, à savoir, celui de l'Epignau qui serait de degré 2, un tout petit moins urgent et puis celui situé en la Verne qui serait de degré1, donc urgent. A savoir que le Canton cherche des sites proches de l'autoroute et d'accès facile pour pouvoir faire ce type de décharge. Au niveau des décharges, on a les types A et B, vous avez pu le voir sur les documents. Type A, il s'agit de dépôt de terreau naturel et type B, ce sont des matériaux inertes de construction, des excavations faiblement polluées, donc la décharge sur la Verne serait de type A et B. Ensuite la Municipalité s'est renseignée sur le volume de terre qui pourrait être amené, le Canton parle de 1'200'000 m3 pour un projet normal, à savoir que ça représente 150'000 m3 par an de mouvements de terre et sur une durée d'environ 10 ans. La Municipalité a été consultée par le Canton pour soumettre ses remarques, elle en est donc à ce stade pour l'instant. Sachez que la Municipalité est contre ce type de décharge, à savoir que celle dans la zone de l'Epignau, ça veut dire que les transports vont traverser des zones habitées, donc c'est non, même si l'argument du Canton est que cette butte pourrait faire office de part-bruit.
Et l'autre décharge, c'est encore moins, surtout qu'elle est de type 1, mais elle est située exactement sur le chemin bétonné qui rejoint Chavornay à la forêt, au refuge et à la future piste Vita. Cela veut dire que ça va nous couper carrément notre accès.
A ce jour, la Municipalité a émis carrément son refus d'avoir ces deux décharges surtout que tous les transports vont transiter par l'autoroute soit, mais ça va aussi également traverser nos localités. Aujourd'hui, nous en sommes à ce stade avec nos avis, mais la Municipalité attend la suite, donc affaire à suivre

3.4 Mme Carine PROTTI dit que ce n'est pas vraiment une question, mais elle se fait l'écho de son groupe qui est également défavorable à ce projet et que le groupe vous remercie pour les démarches déjà entreprises auprès du Canton. On demande de tout mettre en œuvre pour empêcher que ce projet se réalise. Par ailleurs, si une action de notre part s'avérait utile, on est prêt à se mobiliser.

Mme la Syndique répond que la Municipalité va continuer dans ce sens et ira jusqu'au bout.

10. Vente de terrains communaux :

Pas de question.

11. Addenda au PPA de la zone industrielle – crédit d'étude :

Pas de question.

12. Boucle Travys :

3.5 M. Alain HUSSON tient à remercier la Municipalité pour la primeur de cette information.
Permettez-moi tout de même de pousser un petit « coup de gueule » que je n'adresse pas à la Municipalité, mais au mandataire des travaux, qui je le rappelle ici sont les Transports Vallée de Joux, Yverdon-les-Bains, Sainte-Croix SA ou simplement « Travys ».
Les oppositions sont levées et les travaux vont pouvoir débuter et c'est tant mieux pour la mobilité dans son ensemble mais aussi, il ne faut pas l'oublier, pour le trafic marchandises de la plaine de l'Orbe.
La question que je pose à Travys ; N'aurait-il pas été opportun également d'informer les habitants, respectivement les propriétaires fonciers, directement impactés par ces futurs travaux du planning projeté ?
De peut-être convier les personnes concernées à une séance d'information sur le déroulement du chantier par exemple ? Si, si, cela se fait. Regardez notre Commune qui a eu à gérer de gros chantiers routiers ; des séances d'informations ont été organisées en amont et les propriétaires concernés conviés afin de partager les différentes inquiétudes.
Pour annoncer avec tambours et trompettes l'arrivée du RER vaudois à Orbe depuis des lustres et à maintes reprises ou pour rechercher un nouveau Directeur, l'ai l'impression que Travys a plus l'habitude de communiquer via le canal de la presse écrite ; c'est vrai, on joue dans la cour des grands maintenant qu'on va être connecté au réseau CFF.

Non, nous ne semblons pas être la priorité, nous les habitants du quartier « En Forez » pour le transporteur régional Travys.
Je dis nous, car en toute transparence avec vous, je suis l'un des habitants de ce quartier familial où il fait bon vivre et nous allons devoir faire « avec » ; je n'oublie pas d'ailleurs, mes différents collègues propriétaires de bien-fonds agricoles sur la zone du chantier.
Outre une boucle ferroviaire qui va être créée de toute pièce, il y aura également un pont, ou plutôt devrais-je dire un « ouvrage d'art » qui sera construit sur une partie de la route d'Orbe pour enjamber la ligne de chemin de fer. Rappelez-vous pour les plus anciens, notre Conseil avait, la législature précédente, eu à en débattre.
Aussi et j'en viens à mon interrogation principale, Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux :

- La Municipalité est-elle impliquée dans le processus de planification des phases du chantier (p. ex. fermeture de route/accès au quartier etc.) et des échanges avec Travys sont-ils planifiés à ce sujet ?
- La Municipalité peut-elle s'assurer auprès de Travys que ce dernier fasse le nécessaire envers les habitants du quartier pour communiquer en temps opportun les différentes phases planifiées et les répercussions possibles ?

Il me semble que cela serait la moindre des choses car in fine, c'est une partie de la population de notre Commune qui va devoir faire avec des nuisances, certes nécessaires, pendant de nombreux mois.

Je vous remercie de votre attention et prochaine réponse.

Mme la Syndique dit que M. HUSSON a tout à fait raison, c'est exactement le cheval de bataille de la Municipalité ces jours.
Obtenir des informations ces derniers mois et également pour le futur, ça devient extrêmement pénible, en effet, car mis à part la communication que la Municipalité a transmise, ce sont les seuls éléments qui sont en sa possession. Malgré les téléphones, les mails et les courriers, la réponse est chaque fois, « il va y avoir un délégué à la communication qui va être mis en relation, mais la Municipalité attend toujours. En effet, concernant les riverains, elle pense qu'une séance publique aurait été nécessaire de façon à ce que ceux-ci sachent à quoi s'en tenir. Chaque fois que la Municipalité reçoit des plaintes, elle renvoie chez Travys, peut-être qu'ils réagiront, elle ne le sait pas, mais le souhaite vivement. Eux aussi pour cette œuvre « d'art » souhaitent avoir un peu plus d'informations car finalement, ils n'ont rien de plus. Eh notre territoire est l'endroit où commencent les travaux, il aurait été un tout petit peu élégant de leurs parts de nous mettre dans le système d'informations. La Municipalité ne manquera pas de les relancer systématiquement.

3.6 M. Pierre-Alain AUBERSON dit que la Municipalité aurait dû être aussi rapide qu'eux pour leur octroyer une surface pour mettre du tout-venant. Il précise à M. HUSSON que c'est la mauvaise société pour avoir des informations.

Nous n'avons plus de questions, nous passons aux communications orales.

3.7 Mme la Syndique nous donne une communication orale concernant le pôle pénitentiaire du Nord vaudois. Vous avez peut-être vu leur communiqué de presse qui est sorti le 25 avril dernier. Juste quelques informations concernant ce projet.
Il y a 1 année quasi jour pour jour, elle a appris bêtement qu'il y avait une séance publique deux jours après le moment où elle parlait avec la personne en disant « une séance publique pour annoncer le nouveau projet de sécurisation du futur pôle pénitentiaire ». Heureusement qu'elle y est allée, en fait, quand il y a eu la présentation du projet, on s'est rendu compte qu'une clôture de plus de 9 km allait entourer toutes les terres cultivables des EPO, soit c'est chez eux. Mais la problématique, c'est que cette clôture était très proche, voir limitrophe de nos communes autour et de plus, nous avions deux agriculteurs qui se trouvaient entre la clôture et l'autoroute avec des cultures qui allaient certainement être piétinées par le gibier. Nous avons donc demander au Canton de pouvoir créer un groupe de travail de réflexion sur cette problématique de clôture, chose qui a été faite. Un groupe de travail composé des Municipaux de communes limitrophes et d'agriculteurs a été proposé, ils ont siégé à 4 ou 5 reprises, ce qui a permis aux auteurs du projet de se rendre compte que certaines problématiques n'avaient pas été réfléchies jusqu'au bout. Finalement, ils ont pu en tenir compte. Mais comme ils n'étaient pas sûrs d'avoir gain de cause, la commune a fait opposition pour l'établissement de cette clôture. Il y avait une autre problématique qui ressortait de ce projet, c'était la mobilité puisque ce projet va faire doubler la population carcérale et bien sûr également doubler les employés. Donc est-ce qu'au niveau mobilité dans la région, il y avait aussi une réflexion sur ce sujet ? Ils ont demandé de faire partie du groupe de travail qui réfléchi sur ce point. Entre temps, nous avons demandé un entretien avec M. VENIZELOS qui nous a reçus et écoutés. Au final, elle pense qu'il faut remercier et saluer la réflexion et la prise en considération de tous ces points qui ont pu être mis en évidence, qui ont pu être réfléchis et c'est pour cela qu'il y a eu ce communiqué de presse. Il y a eu de la part des auteurs du projet, elle ne va pas dire un pas en arrière, mais ils les ont écoutés et réagis. Elle remercie M. VENIZELOS qui est à la tête de département et puis tous les ingénieurs autour de ce projet.

4. Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.

CISEROC :

Pas de communication.

Commission de recours en matière de taxes et d'impôts :

Pas de communication.

ARCC :

4.1 M. Claude AUBERSON nous informe que la séance a été tenue le 17 avril à Essert-Pittet et comporte principalement les comptes 2023 à adopter. Les coûts de l'épuration pour les communes de l'ARCC se montent à CHF 128'216.- pour l'année 2023. Ce montant est inférieur à CHF 38'000.- par rapport à 2022 malgré le raccordement de la commune de Belmont. Ceci est dû au fait qu'il n'y a pas eu de gros frais d'entretien sur les machines. La part de la commune de Chavornay est de CHF 16'974.-, soit le 13.24% de la somme totale. Ajouter que la facture d'électricité de la STEP d'Ependes a passé de CHF 19'200.- à 24'400.- dû à l'augmentation du prix du kWh. Comme la production de panneaux photovoltaïques n'est effective que depuis l'année dernière, on ne peut pas encore mesurer le bénéfice. La part de l'ARCC pour le traitement des boues est de CHF 29'944.-, sur les 146'755.- à charge des communes faisant partie du pôle « ARCC et 7 autres communes ».
Les comptes ont été acceptés à l'unanimité.
Dans les communications du CODIR, les délégués relèvent que les panneaux photovoltaïques pourront être amortis en 10 ans, car toutes les factures sont rentrées avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi dès le 1er janvier 2024, qui impose l'amortissement sur 30 ans. Notons que la gestion du transport des boues a dû être adaptée suite à une augmentation de volume des boues.
La STEP d'Ependes fonctionne bien pour l'instant et qu'elle couvre les besoins des habitants raccordés.

AIAE :

Pas de communication.

ORPC :

Pas de communication.

ASAICE :

4.2 Mme Michèle OPPLIGER nous informe que le Conseil Intercommunal de l'ASAICE s'est réuni le 26 mars dernier à Suchy. Comme chaque année à cette époque les délégués ont pu prendre connaissance des 2 préavis sur les Comptes et sur le Rapport de gestion 2023 lesquels ont été adoptés à l'unanimité.

Comptes :

Le compte de fonctionnement prévoit un résultat équilibré après répartition des charges aux différentes communes.

Les charges totales de l'ASAICE sont de **CHF 6'766'124.73.**

Après déduction des revenus, la part pour la commune de Chavornay (quote-part de 67.9%) s'élève à **CHF 3'489'454.61** soit une augmentation de **plus de CHF 400'000.-** par rapport à l'année précédente.

Cette hausse des coûts est due entre autres à l'ouverture de l'UAPE « Les Tortues, la reprise de la garderie Les Petits Poucets ainsi que l'augmentation de certaines prestations de service.

Rapport de gestion :

Pas de commentaire particulier sur le rapport de gestion compte-tenu de la clarté des informations transmises par le CODIR.

4.3 M. Yves AUBERSON, concernant la Commission de recours en matière de taxes et d'impôts, demande si l'affaire qui était en cours est terminée ?

M. Gilles MOTTAZ répond que oui.

5. Questions – Pétitions.

Une interpellation est déposée par M. Christophe COLLAUD concernant le harcèlement scolaire. Il nous lit son interpellation.

Interpellation – Harcèlement scolaire :

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Madame la Syndique,
Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux.

Récemment, les émissions « Temps Présent » et « Vacarme » de la RTS ont mis en lumière la problématique du harcèlement scolaire, à Chavornay entre autres. Il me semble qu'en tant que commune abritant l'Etablissement primaire et secondaire de Chavornay et environs, commune dont la majorité des élèves sont issus, nous nous devons de poser certaines questions à l'établissement. En effet, notre Municipalité peut « charger le Conseil d'établissement d'étudier, d'élaborer ou de gérer un projet relatif à des activités de prévention » (Règlement de Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et secondaire de Chavornay et environs. Art. 27).

Nous devons également nous interroger sur les possibilités de limiter le harcèlement dans les rues et sur les places publiques de notre commune. Les faits de harcèlements, de violences, d'insultes et de discriminations sont malheureusement bien trop nombreux au sein de notre établissement scolaire et de notre commune. Nous pouvons ajouter au cas relayé par les journalistes de la RTS, l'enfant qui a perdu connaissance, il y a quelques mois dans le bus à la hauteur de Corcelles. Ces deux cas particuliers me semblent malheureusement n'être que la pointe visible d'un iceberg bien plus conséquent.

Cependant, le harcèlement scolaire n'est pas une fatalité. Notre établissement compte trois médiateur-trice. s et applique selon les directives cantonales la méthode de préoccupation partagées (MPP), Il semble malheureusement que si ces efforts sont déjà importants, ils ne sont pas encore suffisants.

D'autres possibilités existent. Par exemple, au Collège Voltaire à Genève, il existe un « groupe contact ». Constitué d'élèves, reconnus par leurs pairs comme appartenant à ce groupe, ce groupe peut identifier et signaler les cas de harcèlement avant que ceux-ci ne deviennent trop important. Selon l'une des jeunes de ce groupe, de tels dispositifs auraient toute leur place dans les établissements du secondaire 1.

Du côté de Fribourg, ce sont des travailleurs sociaux qui sont engagés afin d'accompagner et de désamorcer les situations problématiques.

Ces deux exemples pourraient inspirer des actions concrètes que nous pourrions entreprendre chez nous.

Convaincu par l'urgence de lutter efficacement contre le harcèlement, j'ai l'honneur de déposer devant ce Conseil l'interpellations suivante :

- ***Dans la mesure de ses compétences, la Municipalité de Chavornay va-t-elle entrer en discussion avec l'EPSCE, notamment au travers du CET, afin d'encourager l'augmentation et l'amélioration des mesures mises en place au sein de notre établissement scolaire ?***

- ***Selon la Municipalité de Chavornay, quels pourraient être les compléments possibles et proposables aux mesures actuelles en cours ?***

- ***Que pense la Municipalité de Chavornay de la mise en place d'un groupe contact, groupe de sensibilisation, de médiation et d'alerte par les pairs, au sein de notre établissement scolaire ?***

- ***Comment la Municipalité de Chavornay envisage-t-elle sa propre responsabilité sur le chemin de l'école ainsi qu'autour des transports publics fréquentés par les élèves ?***

- ***Quelles pourraient être les mesures possibles pour lutter contre le harcèlement sur le chemin de l'école, dans les zones de loisirs communales et plus largement sur l'ensemble du territoire communal ?***

- ***Parmi les mesures possibles, lesquelles la Municipalité de Chavornay pourrait-elle envisager de mettre en œuvre ?***

- ***Enfin, la Municipalité de Chavornay pense-t-elle qu'il soit possible et souhaitable de confier un mandat plus large à l'EJED ou à un autre organisme, afin de lutter efficacement contre le harcèlement dans notre commune ?***

M. Yves LEUENBERGER, Municipal, ne va pas pouvoir répondre totalement sur l'interpellation. Sachez que le harcèlement est une préoccupation de tous les jours de la Direction des écoles et des autorités. Vous avez déjà trouvé quelques pistes des TSP- les médiateurs scolaires, les médiateurs dans les transports, nous avons déjà beaucoup de choses en place. On s'en préoccupe et la Municipalité reviendra vers le Conseil

5.1 M. Sylvain KAENEL nous informe qu'il fait partie du CET actuellement et l'information est revenue auprès du CET avec une réponse de la directrice comme quoi le dossier était connu de leur part et c'est certainement que cela devra être discuté lors du prochain Conseil d'Etablissement.

Nous passons aux questions.

5.2 M. Steve TANNER nous informe que le 31 mai aura lieu la fête des voisins durant laquelle les citoyens sont encouragés à organiser des rencontres de quartier ou d'immeubles pour favoriser la convivialité, l'interaction entre habitants et une bonne ambiance villageoise. Un bon nombre de communes vaudoises participent à l'élan en faisant de la promotion auprès de leurs citoyens ou en facilitant l'organisation au travers de conseils, mise à disposition de matériel, etc. Le groupe PS/GSE/Les Vert-e-s, s'est demandé si la commune participait à l'événement, ils pensent que c'est une bonne

occasion pour développer le vivre ensemble et l'amitié. La commune pourrait par exemple faire la promotion de l'événement via le bulletin communal, le site internet, des affiches pourquoi pas et mettre à disposition des tables et des bancs, sponsoriser la location de vaisselle etc. Si ce n'est pas possible pour cette année, serait-il envisageable de le faire l'année prochaine.

Mme la Syndique salue cette action, car c'est l'occasion de se retrouver, de faire connaissance parce que parfois on ne connait pas ses voisins ou peu. Pas de soucis, la Municipalité est ouverte à faire paraître dans le bulletin ou mettre sur le site. Elle tient juste à rajouter que le bulletin est clos, ça fera pour le prochain bulletin qui paraitra une semaine avant.

5.3 M. Michel DUVILLARD a deux questions :

Cela concerne la parcelle de terrain sous le viaduc de l'autoroute au Chemin des Vignes. Il a vu que le service des routes a bâché sur 300 m2, c'est carrément bâché étanche. Son souci c'est toute l'eau ne peut pas s'infiltrer va finir sur le chemin en contre bas. Est-ce que la Municipalité est au courant de cela ? Et si potentiellement il pourrait y avoir des dégâts, est-ce que c'est la commune qui va prendre en charges les frais ?

M. Pascal DESPONDS, Municipal, répond que non, la commune n'est pas au courant. Il a vu cette bâche de plastique, il pense que M. DUVILLARD a raison, l'eau va glisser. C'est un peu la tactique de Travys, on ne sait pas grand-chose de l'OFROU. La Municipalité va s'inquiéter de cela.

5.4 M. DUVILLARD, au nom du groupe Unihockey de la société de gym. Dans les douches de l'ancienne grande salle, à l'époque, il y avait 7 douches avec 7 pommeaux ce qui permettait à une dizaine de personnes de se doucher en même temps. Depuis quelques semaines, des pommeaux de douche ont été supprimés, il n'en reste plus que 3. Il ne sait pas si c'est pour économiser de l'eau, il n'est pas convaincu, car se doucher trois par trois, il ne comprend pas la raison.

Mme Océane AUZEPY-RENARD, Municipale, explique que cette demande a été faite par une autre société locale qui utilise ces douches, ce sont 1 à 2 personnes qui utilisent ces douches. C'est quand on pèse sur une douche toutes s'allument et il y a une perte d'eau énorme. Il a été répondu à cette société en fermant certaines douches. Parce qu'aussi les élèves n'ont plus l'obligation de se doucher. Par contre, vous pouvez utiliser les douches des filles et celles des garçons.

M. DUVILLARD répond que c'est ce qu'ils font. Mais ça nécessite le nettoyage de deux locaux, il ne voit pas le gain. Il pourrait y avoir des boutons individuels à chaque douche.

Mme la Municipale répond qu'on ne peut pas mettre des boutons à chaque douche. La Municipalité est dans l'attente de la rénovation de la grande salle pour pouvoir changer l'installation qui devrait être plus économique et efficace.

5.5 M. Olivier BRIAND, concernant la bâche qui a été posée sous l'autoroute. Il passe tous les jours sur ce chemin, il peut dire que malgré les pluies torrentielles, le chemin n'est pas plus mouillé que d'habitude et il constate que tous les trous ont été bouchés avec du sable et des gravillons pour que ce soit plus pratique pour les piétons. Ce matin, tout était en ordre, mais il n'y a pas eu de crues particulières, mais on ne sait jamais, s'il fait un temps comme cette nuit dans la région parisienne, ça pourrait poser des problèmes.

5.6 M. Claude AUBERSON concernant les panneaux solaires dont on va parler après ce point. Lors d'une discussion avec un ami, celui-ci préconise de les nettoyer de temps en temps. Il aimerait savoir si c'est prévu pour toutes les installations que l'on a déjà ou si les installateurs en ont parlé ?

M. ABETEL répond qu'il semblerait que ce ne soit pas une bonne idée de nettoyer les panneaux solaires, car le pire ennemi de ces panneaux, c'est le calcaire. Maintenant, les installateurs ne vont pas dans la vision de nettoyer ces panneaux. Ce sont des entreprises spécialisées qui le font environ tous les 10 ans, le cas échéant.

Mme AUZEPY-RENARD précise qu'au refuge, ils ont nettoyé car avec la mousse et les feuilles, c'était obligatoire. C'est une entreprise spécialisée qui l'a fait et ils ont utilisé de l'eau distillée. Pour les autres installations, il n'y a pas lieu de la faire.

5.7 Mme Carine PROTTI a constaté pendant le week-end que l'éclairage d'Essert-Pittet ne s'éteignait plus pendant la nuit. Est-ce que c'est volontaire ou y a-t-il un souci dans le réglage ?

M. DESPONDS répond qu'un habitant l'a déjà contacté. Il va faire le nécessaire, il pense qu'il s'agit certainement d'un dérèglement d'horloge.

Il n'y a plus de questions.

6. **Chavornay – STEP des Hollandaises – Réalisation d'une installation photovoltaïque sur les bassins – Demande de crédit. Préavis n° 1 – 1/24.**

M. Steve TANNER, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

M. ABETEL dit que la Municipalité va aller dans le cadre de ce vœu, car elle pense que c'est une bonne chose de soutenir l'industrie européenne bien que beaucoup d'assemblages se font sur la base de pièces chinoises. La Municipalité n'a pas pu encore chiffrer, mais elle va regarder cette possibilité.

La discussion n'est plus demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay :

- Vu le préavis de la Municipalité n° 1 – 1/24 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bassins de la STEP des Hollandaises ;

2. D'accorder à ce titre un crédit de CHF 299'437.- TTC ;

3. De régler la dépense par la trésorerie courante et de le porter sur un compte d'investissement au bilan.

La réalisation d'une installation photovoltaïque sur les bassins de la STEP des Hollandaises est acceptée à l'unanimité.

7. **Chavornay – Verneret – Réalisation d'une installation photovoltaïque – Demande de crédit. Préavis n° 3 – 1/24).**

M. Aditya YELLEPEDDI étant absent, M. David MEYSTRE nous donne lecture du rapport.

Le rapport de la Commission comporte un amendement, nous allons le traiter tout de suite.

Lecture de l'amendement :

Amendement :

Concernant la toiture, la Commission propose au Conseil communal d'amender le préavis en y ajoutant un montant de CHF 10'000.- pour les

« Divers et imprévus » dans le cas où les travaux supplémentaires de réfection devraient être nécessaires.

La discussion est ouverte sur l'amendement.

M. ABETEL précise qu'il n'a rien contre cet amendement. Ils utiliseront ce dont ils ont besoin, nous sommes sur un toit plat, sa collègue sera très contente d'avoir suffisamment de montant le cas échéant pour faire correctement ce toit. Ils vont mettre des panneaux photovoltaïques sur cette partie et il faut que le toit soit en bon état, car ils ne voudraient pas intervenir sur ce toit d'ici ces prochaines années.

La discussion est close sur l'amendement, nous passons au vote.

L'amendement est accepté par 53 voix avec 1 abstention.

La discussion n'est plus demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay :

- Vu le préavis de la Municipalité n° 3 – 1/24 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

Amendement :

Concernant la toiture, la Commission propose au Conseil communal d'amender le préavis en y ajoutant un montant de CHF 10'000.- pour les « Divers et imprévus » dans le cas où des travaux supplémentaires de réfection devraient être nécessaires. (Accepté par 53 voix et 1 abstention).

1. D'autoriser la Municipalité à procéder et d'accorder à ce titre un crédit de CHF 193'860.00 TTC,

2. De régler la dépense par la trésorerie courante et de la porter sur un compte au bilan.

La réalisation d'une installation photovoltaïque au Verneret est acceptée à l'unanimité.

8. Réalisation d'une place intergénérationnelle à la rue du Levant 5-7-9 – Demande de crédit de construction. Préavis n° 2 – 1/24.

M. Marc KUNZE, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

En raison de l'investissement, la Commission des finances a également siégé pour cet objet.

M. Roger METROZ, président de la Commission des finances, nous donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

8.1 M. BRIAND a quelques petites remarques. Il nous dit qu'il faisait partie de la commission. Pour information, il est grand-papa de 12 petits enfants qui ont presque tous l'âge d'aller à l'UAPE. Il aura 80 ans dans 2ans, donc plus avec vous lors de la prochaine législature. Mais il est particulièrement intéressé par ce projet pour deux raisons. Il est retourné à plusieurs reprises sur cette bande herbeuse qui sera modifiée et il a rencontré Alexandra, l'animatrice de l'UAPE, elle est très favorable et en a parlé avec les enfants. Il a été invité par une personne qui travaille au CAT, Mme Nathalie MEYER. Là-bas, il a passé une demi-journée, mangé avec eux et beaucoup discuté avec les personnes âgées qui se réjouissent vraiment pour ce projet, de pouvoir se promener, de rencontrer d'autres personnes, etc. Alexandra a juste précisé que les enfants jouaient avec des ballons en mousse, mais qu'au cas où ils joueraient avec d'autres ballons, il n'y a pas de protection pour protéger les voitures parquées. Également le souci de ces personnes concerne le jeu de boules, elles se demandent si le jeu sera ouvert la nuit. Aussi une personne qui reçoit les préavis a précisé qu'elle n'avait pas lu s'il y avait un éclairage la nuit.

8.2 Mme Béatrice DESVERGNE tient à préciser que son intervention émane d'elle-même et non du groupe dont elle fait partie. Elle trouve ce projet extrêmement bien fait, bien pensé pour d'un côté les enfants et de l'autre pour les résidents du CAT. Elle votera donc pour ce projet. Par contre, ça lui gère une certaine frustration. Comme l'a souligné le rapport de la Commission, c'est très bien pour les enfants et les adultes du CAT et certainement pour les autres habitants du quartier ça va être bien aussi. Mais pourquoi ce projet a été arrêté à ces deux populations, pourquoi on n'a pas été cherché l'avis des autres habitants des alentours qui pourraient bénéficier de cette place sachant qu'il n'y a pas d'autres places publiques dans ce quartier, à sa connaissance. Elle pense que c'est une opportunité qui a été un peu ratée. Elle pense qu'une consultation auprès des gens aurait pu être une source d'idées. Une autre démarche participative de l'association « Au Fil du Talent » aurait pu donner également des idées et c'est également incitatif pour les fondations, car celles-ci sont plus généreuses lors de projet où il y a une telle démarche. Elle tient à rappeler que malgré cela, ce projet est très bien fait.

M. LEUENBERGER va répondre en deux temps.

Il remercie M. BRIAND pour son commentaire. Premièrement, la Municipalité n'a pas dans l'idée d'en faire un terrain de foot, c'est

vraiment une place de jeux, une place intergénérationnelle. Effectivement, on n'est pas à l'abri qu'un ballon parte d'un côté ou de l'autre, mais ce n'est pas une place de foot. Au niveau de l'éclairage sur cette place, c'est non, il n'y aura pas d'éclairage sur cette place. Il y aura un règlement avec une heure de fin d'utilisation de cette zone qu'on va mettre en pratique au mieux pour garder un endroit paisible et silencieux en soirée.

Pour répondre à Mme DESVERGNE. Jusqu'à aujourd'hui, lorsqu'on a créé des places de jeux que ça soit dans un de nos villages, nous n'avons jamais mis la population dans le groupe de travail. Cela aurait pu peut-être fait, mais nous avons créé cette association il n'y a pas si longtemps. Nous sommes entourés de gens de l'UAPE et des gens qui travaillent dans cette zone-là. L'association continue de se développer. Concernant ce projet, il s'est fait avec les personnes les plus proches.

La discussion est close, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay ;

- Vu le préavis de la Municipalité n° 2 – 1/24 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à procéder à la réalisation d'une place intergénérationnelle à la rue du Levant 5-7-9 ;

2. D'accorder à ce titre un crédit de 321'582.00 CHF ;

3. De financer ce montant par la trésorerie courante et de le porter sur un compte d'investissement au bilan.

La réalisation d'une place intergénérationnelle à la rue du Levant 5-7-9 est acceptée à l'unanimité.

9. Nomination d'un membre suppléant à l'ORPC.

Suite à la démission M. HUNZIKER, membre suppléant de cette commission, il faut nommer un nouveau suppléant à ORPC.

Mme Corinne VERLY, Présidente, invite l'assemblée à bien vouloir faire une proposition pour ce poste.

Le groupe PS/GSE/Les Verts propose la candidature de M. Alain HUSSON.

Constatant que le nombre de candidat est égal au nombre de siège à repourvoir, Mme VERLY propose une élection tacite.

M. Alain HUSSON est élu tacitement.

Nous arrivons à la fin de Conseil, avant de passer au contre-appel, Mme la Syndique a encore deux communications.

Mme la Syndique nous informe que demain il y a le marché et que la Commune offre l'apéritif depuis 11h.

Le 25 mai aura lieu le marché villageois qui se tiendra à la Grand'Rue. Il y a déjà de nombreux stands inscrits. Il y aura une partie officielle à 11h30, ainsi que l'apéritif de la commune. Vous pourrez vous restaurer et profiter des nombreux stands.

Après le contre-appel, la séance est close à 21h16.

La présidente :

Corinne VERLY

CONSEIL COMMUNAL CHAVORNAY

La secrétaire :

M-C. SCHNEITER